

# Réunion du Conseil Municipal

## du 5 octobre 2021

Le Conseil municipal s'est réuni le 5 octobre 2021 à 19 heures sous la présidence de Madame Cécile CREUZON, Maire.

### **ORDRE DU JOUR :**

- 1) Lotissement du Moulin Ferrare : choix des entreprises
- 2) Carte Communale
- 3) Ateliers municipaux
- 4) Vente terrains Côte des Granges
- 5) Location au Syndicat Est Creuse Développement
- 6) Brocante CAP Chambon
- 7) Convention S.D.I.S.
- 8) Divers

**Présents :** MM. Nicolas BESSON, Didier GIRAUD, Jérémy GORSSE, Olivier NORE, Serge SAINTIGNY, Claude TOURAND, Mmes. Muriel BOUCHARD, Christine BOUSSAGEON, Cécile CREUZON, Maria DUSSAT, Nadine GAUSSE, Marie-Thérèse PIERRON, Isabelle ROUSSILLAT.

**Excusé :** M. Claude STEINER

**Secrétaire de séance :** Mme Maria DUSSAT

Le rapport du dernier conseil municipal en date du 7 juillet 2021 est adopté à l'unanimité.

### **1) Lotissement du Moulin Ferrare : choix des entreprises :**

Le cahier des charges a été établi en concertation entre la commune et le maître d'œuvre (A2i). Il a été décidé de dédier 60% du marché au prix et 40% à la prestation technique avec huit critères. L'estimation de la maîtrise d'œuvre est de 214 675,71 € H.T. Cinq entreprises ont répondu à une première consultation :

- BTP Trullen : 219 189,00 € HT
- Colas : 215 004,14 € HT
- Eurovia : 198 558,61 € HT
- SMC : 178 482,80 € HT
- TPCRB : 190 003,24 € HT

A2i a relancé une consultation pour complément d'informations:

- BTP Trullen : n'a pas répondu
- Colas : 215 004,14 € HT
- Eurovia : 184 177,45 € HT
- TPCRB : 190 003,24 € HT
- SMC : prestations incomplètes, candidature non exploitable

Les trois entreprises restantes sont donc COLAS, EUROVIA et TPCRB, celle qui est la plus économique et la plus avantageuse est EUROVIA pour un montant de 184 177,45 € HT.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette proposition.

## **2) Carte communale :**

Monsieur VACHER de la Direction Départementale des Territoires est venu à deux reprises informer tous les élus des opportunités du passage d'un Règlement National d'Urbanisme (R.N.U.) à une carte communale ou à un Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.)

La Communauté de Communes Creuse Confluence n'ayant pas la compétence « urbanisme », les communes sont maîtres dans leur aménagement et documents d'urbanisme.

Carte communale : simple, étude de un à deux ans, deux zones A (autorisées) et NA (non autorisées), révision plus simple, coût de 10 000 € à 15 000 € avec 40% de subvention.

P.L.U. : étude trois ans, quatre zones U (Urbaine), AU (A Urbaniser), N (Naturelle), A (Agricole), durée de vie 10 ans, coût environ 25 000 € avec 50% de subvention.

Madame le Maire explique que la commune a déjà deux servitudes publiques : le périmètre des sites classés (abbatiale et pont roman) et le Plan de Prévention des Risques inondation (P.P.R.i.)

Les zones plus particulières à étudier seront donc les villages et le haut de Chambon.

Après discussion, la décision d'adopter la carte communale est adoptée à l'unanimité.

## **3) Ateliers municipaux :**

La société ORION spécialisée dans les constructions de hangars couverts en panneaux photovoltaïques a été contactée. Elle propose de construire sur le site dit « boulodrome », seule zone bleue du P.P.R.i.

Madame le Maire propose de réunir tous les élus pour travailler sur ce dossier le mardi 12 octobre.

## **4) Vente terrains Côte des Granges :**

➤ M. et Mme B. LAMBERT achètent une parcelle de 1411,18 m<sup>2</sup> pour y construire une maison. Le bornage est réalisé. Ce dossier est chez le notaire.

➤ L'entreprise BATIVOUEIZE achète une parcelle de 1800 m<sup>2</sup> pour y construire son atelier. Le bornage est réalisé. Ce dossier est chez le notaire.

➤ Monsieur R. AUCOUTURIER demande à acheter une parcelle de 322 m<sup>2</sup> derrière chez lui. Ce terrain est un délaissé et le bornage est fait.

A la question : êtes vous d'accord pour vendre cette parcelle ? Le Conseil Municipal vote oui pour 12 voix et 1 contre. Etes vous d'accord pour le prix d'1,00 € le m<sup>2</sup>, le Conseil vote oui à l'unanimité.

➤ M. Bernard BOURIQUET souhaite acheter une parcelle en triangle d'à peu près 600 m<sup>2</sup> derrière chez lui. C'est un délaissé qui, de par son découpage, ne peut accueillir une maison.

Après discussion, quatre propositions de découpage (n°0, n°2, n°5 et n°8) sont définies et mises au vote à bulletin secret : n° 0=11, n°2=0, n°5=1, n°8=0. Le Conseil Municipal accepte à la majorité de vendre ce terrain selon le découpage proposé n°0.

Madame Le Maire propose ensuite la vente au prix de 1,00 € le m<sup>2</sup>. Cette proposition est mise au vote à main levée : 13 oui. Accord à l'unanimité.

M. et Mme P. DURIN souhaitent acheter une parcelle en rectangle d'à peu près 600 m<sup>2</sup> derrière chez eux. Cette parcelle est constructible. Madame le Maire demande : êtes-vous d'accord pour vendre cette parcelle ? Le vote est effectué à bulletin secret : 6 voix pour, 6 voix contre et 1 abstention. La voix du Maire étant prépondérante, elle prend la décision de ne pas vendre cette parcelle.

La relocalisation des conteneurs à ordures ménagères est débattue. A l'unanimité, les élus décident de créer un nouvel espace le long de la route Côte des Granges en regroupant les conteneurs des deux emplacements de ce quartier.

## **5) Location au Syndicat Est Creuse Développement :**

Le syndicat loge actuellement au-dessus du Trésor Public aux premier et deuxième étages pour un loyer de 357,37 €.

Les bureaux du Trésor Public seront probablement vacants à court terme. M. Vincent TURPINAT, Président du syndicat, a écrit pour étendre la location du syndicat au rez-de-chaussée.

Le prix actuel de la location est de 480,58 €. Des travaux ont été effectués (chaudière : 13 913 € et menuiseries 35 800 €)

Le Conseil Municipal propose, à l'unanimité, un loyer total de 900 € pour l'ensemble du bâtiment. Ce montant est accepté à l'unanimité.

#### **6) Brocante CAP Chambon :**

La commune doit rétrocéder à l'association la somme de 2 197,00 € encaissée lors de la brocante. Une délibération sera prise en ce sens.

Madame le maire informe l'assemblée que l'association CAP Chambon ne souhaite plus organiser la brocante et le marché du terroir à partir de 2022 pour motifs d'usure et de manque de bénévoles. Affaire à suivre.

#### **7) Convention S.D.I.S. :**

Le S.D.I.S. demande à signer une nouvelle convention définissant les participations financières de la commune en cas de grosses réparations. En attente.

#### **8) Divers :**

➤ L'analyse financière demandée il y a quelques mois aux services du Trésor Public est en cours.

##### ➤ Travaux :

▪ Toitures : des devis de restauration ont été demandés pour la gendarmerie et la salle des associations. Les artisans n'ont pas répondu. M. Nicolas BESSON donnera les noms d'autres entreprises. De nombreuses toitures sont à revoir : camping, salle des fêtes, perception. Il serait bien d'en prévoir une sur le budget de l'exercice en cours.

▪ Eglise : remise des offres des entreprises avant le 20 octobre.

▪ Secrétariat de la Mairie : travaux en cours avec le changement du revêtement de sol par l'entreprise Cadillon (3 600,00 €), la dépose de la cheminée en marbre qui pourrait être vendue et les travaux électriques par l'entreprise YANNELEC (882,00 €).

▪ Routes : EUROVIA a terminé ses interventions, les travaux confiés à La COLAS débiteront le 11 octobre.

▪ Places handicapées place Massy en cours d'étude.

➤ Employés communaux : ils sont actuellement trois au service technique au lieu de quatre (un arrêt maladie) L'employé sur le poste de 23H20 hebdomadaires au collège ayant démissionné et en attendant la procédure de recrutement, un contractuel a été recruté. Les candidatures sont reçues jusqu'au 31 octobre.

##### ➤ Courriers divers :

▪ Madame GAUMET a demandé de rendre carrossable un chemin communal à droite de la pêcherie. Pour rappel, la commune a déjà refait un autre chemin desservant les mêmes bâtiments cette année. Cette demande est refusée à l'unanimité, Madame le Maire lui répondra par téléphone.

▪ Atelier Comm'Unique : l'entreprise a envoyé une lettre de demandes d'éclaircissement (route contiguë à leur parcelle, évacuation eau). Une réunion est programmée mardi 12 octobre à 11 heures en présence de la Com-Com et de la Mairie.

▪ M. Jean-Michel NORRE offre à la commune et aux habitants des plantes commandées cet été pour un montant estimé à 40,00 €. Le Conseil Municipal le remercie.

▪ M. Claude TOURAND ne souhaite plus être référent « ordures ménagères » de notre commune. Néanmoins, il reste délégué de la Com-Com sur cette commission.

▪ Mme Isabelle GRAND se plaint de la prolifération des chats. Pour tenter de répondre à cet état de fait récurrent et bien désagréable, Madame le Maire propose d'écrire à « l'école du chat » à Guéret pour trouver une solution.

➤ Infos diverses :

▪ Madame TILBURY est actuellement hospitalisée depuis le 22 septembre au Centre Hospitalier Spécialisé à Saint Vaury. Une partie de son toit s'est écroulée. Une réunion a eu lieu en « visio » (assistante sociale de Saint Vaury, médecin du Département, service Agence Nationale de l'Habitat ANAH). Le retour à son domicile est envisagé quand les travaux de la toiture auront été réalisés (cellule habitat).

▪ Ecoles : la nouvelle directrice, madame Souad MOINAUX, a pris ses fonctions à l'école élémentaire. La vente des cartes scolaire lors de la brocante a rapporté 445,00 €. Madame le Maire remercie Mme Maria DUSSAT. Cette somme sera affectée à l'achat de claustras pour séparer les petits des grands à la cantine.

▪ Collège : à l'initiative de madame LORIOUX relayée par M. RAPINAT, Principal du collège, une plaque commémorative sera posée dans le but d'honorer les premiers professeurs ayant fondé le cours complémentaire en 1945 : Mme RENAUD et M VILLEPREUX. Inauguration le vendredi 22 octobre à 15H30, les élus sont invités. La commune a participé à l'achat de la plaque pour un montant de 160,00 €.

▪ Bulletin municipal : les envois de demandes d'articles sont en cours.

▪ Rencontres villages et bourg : les visites sont à reprendre. Mme Maria DUSSAT se chargera du planning.

▪ Site internet : Mme Muriel BOUCHARD envoie régulièrement des informations pour la réalisation du site mais les retours sont très lents. M. Nicolas BESSON est chargé de relancer la société.

▪ Foot : rencontre avec les Présidents et le Conseil Municipal le mercredi 13 octobre.

▪ Contrat Territorial Plan Etat Région : il arrive à échéance. Le syndicat mixte Est Creuse est chargé de recueillir les projets des communes à court, moyen et long terme. Une réunion est programmée jeudi 14 octobre.

▪ Marché de Noël : la commune fera un courrier à l'association UCAC pour demander si elle prévoit un marché de Noël.

▪ Foire du 27 octobre : elle aura lieu à cette date. L'UCAC sera informée.

▪ Médailles communales : René BAILLOT pour 30 années de mandat électoral et Sylvie ROUGERON pour 35 années de travail.

▪ Multi Accueil : réunion pour le dossier « coléoptère », constructeur d'un nouveau bâtiment, le 8 octobre.

▪ Des panneaux de signalisation ont disparu : Longeville, Le Chez, La Villatte. Ils seront remplacés.

Séance levée à 23H00.

Le Maire,

La secrétaire de séance,

Cécile CREUZON

Maria DUSSAT